

Avec ce genre de dynamisme, la région de l'APEC continuera de prendre de l'importance dans l'économie mondiale.

Le programme d'action d'Osaka, adopté en novembre 1995, confirme que les économies de l'APEC entendent appuyer une croissance durable et un développement équitable dans la région de l'Asie-Pacifique, tout en réduisant les disparités économiques entre elles, et en améliorant le bien-être économique et social des gens. Cet engagement a été réitéré par les Dirigeants de l'APEC à Manille en novembre 1996, ceux-ci ayant alors donné aux Ministres instruction de lancer, en collaboration avec le secteur privé, des initiatives spécifiques visant l'application d'un programme de travail initial pour le développement durable au sein de l'APEC.

Ces déclarations montrent que la croissance est plutôt un moyen d'atteindre une fin - des niveaux de vie plus élevés et une vie plus valorisante pour les citoyens - qu'une fin en elle-même. L'APEC peut aider à offrir un avenir plus sûr aux populations de la région, en favorisant une croissance durable, par le commerce, l'investissement et la coopération. À l'évidence, il faudra une action collective si l'on veut relever le défi de la croissance durable et celui de la réduction des disparités dans le développement économique, et si l'on veut régler à long terme les problèmes reliés à la durabilité, comme la protection de la qualité de l'air, de l'eau et des espaces verts, et la gestion de sources d'énergie et des ressources renouvelables.

Il est impossible de soutenir la croissance en l'absence d'infrastructure adéquates dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et des transports. En 1997, l'APEC cherchera à mettre en place un cadre pour stimuler la création de partenariats publics et privés qui mèneront à des solutions novatrices pour le règlement des problèmes relatifs à l'établissement d'infrastructures.



Pour obtenir plus de renseignements sur les activités du Canada pour l'APEC 1997, communiquez avec la Direction de l'APEC du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international : télécopieur [(613) 944-2732]; courrier électronique [cdaapec@istar.ca]; ou, internet [<http://www.dfait-maeci.gc.ca/~apcc/francais/menu.htm>].

5405076121

54050182121